



Association pour la santé environnementale du Québec
Environmental Health Association of Québec

Le 26 août 2022

À tous les partis politiques au Québec

Nous, de l'Association pour la santé environnementale du Québec, vous écrivons pour vous demander quels sont les engagements et la position de votre parti concernant les soins, le soutien et la protection des personnes atteintes de sensibilité chimique multiple (SCM/MCS).

Au Canada, 1 130 800 personnes ont été diagnostiquées avec une SCM/MCS selon Statistique Canada (ESCC, 2020). Des données similaires du Québec font état d'un excès de 250 000 cas diagnostiqués. Cette affection a augmenté de plus de 100 % entre 2000 et 2020, alors que la population canadienne a augmenté de 24 % au cours de la même période (Statistique Canada). Dans cette population, on observe des niveaux disproportionnés de chômage, de refus d'accommodement pour l'accessibilité du handicap, de manque d'accès aux soins de santé et aux services sociaux, de hauts niveaux d'isolement, d'itinérance, de faible statut socio-économique et de qualité de vie extrêmement faible. Tous ces problèmes résultent du manque d'accommodements et de soutien pour ce handicap, et en particulier du manque de logements abordables, sains et accessibles, ce qui a contribué à ce que de nombreuses personnes demandent une aide médicale à mourir (AMM) comme seule solution à leur handicap. Cette réalité est une conséquence de ce handicap qui est stigmatisé et ignoré.

Bien que ce handicap soit protégé par la Commission canadienne des droits de la personne, les inégalités persistent en raison d'un manque continu de soutien, d'accessibilité et de sensibilisation à cet état de santé.

ASEQ-EHAQ

Association pour la santé environnementale du Québec • Environmental Health Association of Québec
C.P./P.O. # 364, Saint-Sauveur, Québec J0R 1R0
514-332-4320 • bureau@aseq-ehaq.ca • office@aseq-ehaq.ca
aseq-ehaq.ca • ecoasisquebec.ca

Français : HypersensibiliteEnvironnementale.com
LaVieEcolo.ca

English: Environmentalsensitivities.com
EcoLivingGuide.ca

Il n'existe pas de remède pour la SCM/MCS, mais la meilleure gestion de cet état de santé consiste à éviter les déclencheurs, notamment la fumée, les parfums, l'exposition à certains produits chimiques, les moisissures et la pollution provenant de diverses sources, dont la circulation intense, l'agriculture, les usines, etc.

Les solutions identifiées par les parties prenantes qui travaillent avec cette communauté, notamment les médecins, les chercheurs, les groupes communautaires et les personnes ayant une expérience vécue, sont la reconnaissance, l'accessibilité, ce qui inclut l'utilisation de produits sans parfum et écologiquement les moins toxiques pour toutes les applications, des soins de santé et des services sociaux sans parfum, et surtout, la création de logements abordables et accessibles.

Nous vous demandons de répondre en indiquant la position de votre parti sur ces questions, et nous vous demandons de vous engager sur les points suivants :

1. Fournir immédiatement des logements appropriés et abordables en mettant l'accent sur la qualité de l'air intérieur, adaptés aux personnes atteintes de ce handicap.
2. Les espaces électoraux doivent être accessibles (sans parfum, avec des produits de nettoyage moins toxiques, etc.) afin que les personnes handicapées atteintes de sensibilité chimique multiple (SCM/MCS) disposent d'espaces accessibles pour exercer leur droit de vote.
3. La SCM/MCS doit être immédiatement reconnue comme une condition médicale physique, et un code de diagnostic doit être attribué à cet état.
4. La sensibilisation et l'éducation sur la SCM/MCS à partir d'un site Web du gouvernement du Québec doivent être élargies afin d'éduquer, de sensibiliser et d'éliminer la stigmatisation grave qui existe actuellement. Ce contenu doit être créé avec la collaboration de personnes atteintes de SCM/MCS et de groupes de SCM/MCS étant donné qu'elles ont une expérience vécue de la SCM/MCS. Ceci est crucial dans l'esprit du slogan internationalement reconnu des personnes handicapées, ***Rien sur nous, sans nous !***
5. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec doit offrir des protections appropriées à tous les Québécois. Ceci doit être clairement mentionné avec des définitions précises de tous les accommodements sur le site Internet de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.

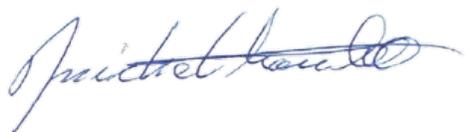
6. Le développement de la recherche dans le secteur privé pour développer des produits sains doit être encouragé et soutenu afin qu'il existe des produits sûrs pour les personnes atteintes de SCM/MCS.
7. Il faut soutenir et donner la priorité aux produits sains pour toutes les applications.
8. Mettre en place une législation pour modifier l'utilisation des produits chimiques légaux au Québec afin de réduire le nombre croissant de personnes développant des SCM/MCS. Ce type de législation a été créé par exemple, l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques ou REACH en Europe qui est en vigueur depuis 2007. L'utilisation de certains produits chimiques au Québec devrait être interdite.
9. Mettre en œuvre une législation visant à garantir que les entreprises divulguent les substances chimiques nocives, telles que les substances cancérigènes, les perturbateurs endocriniens, les neurotoxines et les sensibilisants (qui entraînent des SCM/MCS), contenues dans leurs produits. Cette législation existe en Californie, sous le nom de Proposition 65, et permet aux consommateurs de faire des choix éclairés quant à leur exposition aux produits chimiques.
10. Des centres d'excellence financés par le Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec pour la sensibilité chimique multiple doivent être établis : pour les soins de santé, la recherche, la sensibilisation et l'éducation - en s'assurant d'inclure dans le processus des personnes ayant une expérience vécue, des groupes de sensibilité chimique multiple et des experts renommés sur la sensibilité chimique multiple.
11. Élargir la recherche sur la sensibilité chimique multiple financée par la province - en s'assurant que des personnes ayant une expérience vécue, des groupes de sensibilité chimique multiple et des experts renommés en sensibilité chimique multiple participent au processus.
12. En vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, exiger que tous les soins de santé au Québec soient sans parfum. Il s'agit d'un accommodement essentiel et approprié afin d'assurer l'accès aux établissements de santé pour les personnes atteintes de SCM/MCS.
13. N'utilisez que des solutions efficaces et moins toxiques pendant cette pandémie et les événements futurs, en gardant à l'esprit l'état de santé des personnes atteintes de SCM/MCS.
14. Que le travail actuellement effectué pour l'accessibilité, pour les personnes atteintes de SCM/MCS, en vertu de la Loi sur l'accessibilité, soit mis en œuvre dans tous les bâtiments du gouvernement du Québec et introduit dans les

établissements, les institutions, y compris les lieux d'apprentissage et de culte, et que les personnes et les groupes ayant une expérience vécue soient activement inclus dans le processus d'élaboration de politiques appropriées.

Ces changements serviront non seulement à sauver la vie des personnes handicapées et à protéger l'accessibilité, mais contribueront à rendre ces espaces plus sûrs pour tous les résidents du Québec.

Nous attendons votre réponse concernant ces positions, et nous partagerons cette lettre et vos réponses sur notre site web afin que nos membres soient bien informés sur ces questions.

Sincèrement,



Michel Gaudet,

Directeur exécutif, ASEQ-EHAQ